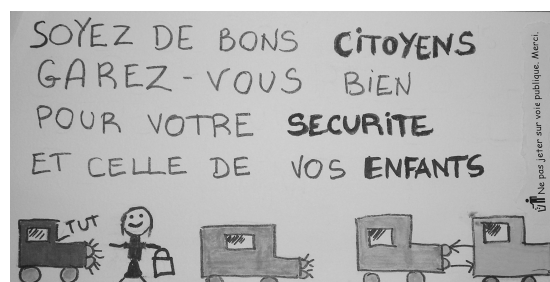


SPORT : Le jour où les enfants ont E.P.S, ils arrivent avec un sac contenant une tenue complète, sinon ils ne pourront participer à la séance d'éducation physique (tee-shirt, jogging ou short, baskets obligatoires).

• STATIONNEMENT

Si la ville de Nancy tolère qu'aux entrées et sorties de classes vous puissiez arrêter votre véhicule mi-trottoir mi-chaussée, en aucun cas il ne doit s'agir d'un stationnement prolongé. (Vous pouvez, dans ce cas utiliser les parkings de la gare Saint Léon et Croix de Bourgogne).

Aucun arrêt en double file sur les voies de circulation n'est toléré.



• FACTURATION

Cantine :

* Seuls les enfants mangeant quotidiennement à la cantine (4 fois par semaine) peuvent être en prélèvement.

* Pour les autres, le règlement des frais de cantine se fait d'avance, au secrétariat de l'école.

* Pour un repas "occasionnel", il vous suffira de régler d'avance, ce repas (soit 6,45€).

* Si vous avez choisi de régler par prélèvement mensuel, le premier prélèvement se fera le **7 octobre** :

• la somme prélevée correspondra à **2 mensualités** (septembre **et** octobre : uniquement frais de scolarité + étude/garderie + cantine d'octobre).

• Pour septembre, la **cantine** sera à régler directement, par chèque ou espèce, au secrétariat avant le 6/09 (16 repas à 6,45€ soit 103,20€ pour un enfant mangeant quotidiennement).

* Le matériel fourni à votre enfant (cahiers de T.D ; parcours de culture chrétienne ; papeterie...) vous sera facturé en novembre.

* Toute demande de changement concernant la facturation devra nous être adressée par écrit. Nous vous remercions de votre compréhension.

* **ATTENTION** : Avant de se rendre à la cantine, une carte magnétique est confiée à votre enfant.

En cas de perte ou de détérioration celle-ci devra être remplacée ; elle vous sera alors facturée 5,60€ en cycles I et II ; 10€ en cycle III.

A NOTER